

**COMMISSION SUR LES TRANSPORTS,  
LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ**

**PROCÈS-VERBAL**

2<sup>e</sup> séance tenue le 21 août 2018 à 17 h 00  
Maison du citoyen, salle des Comités, 2<sup>e</sup> étage, 25, rue Laurier

**PRÉSENCES :**

**Membres**

M<sup>me</sup> Audrey Bureau, présidente – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)  
M. Pierre Lanthier – Conseiller, district de Bellevue (n° 14)  
M<sup>me</sup> Marion Maurin – Organisme, transports urbains et déplacements durables  
M<sup>me</sup> France Legault – Citoyenne  
M. Ludovic Arès – Citoyen  
M. Éric Thibault – Citoyen

**Secrétaire**

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

**Ressources internes**

M<sup>me</sup> Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique  
M. Claude Martine – Responsable, circulation et sécurité routière

**Ressource externe**

M<sup>me</sup> Sandrine Poteau – Société de transport de l'Outaouais

**ABSENCES :**

**Membres**

M. Daniel Champagne, vice-président – Conseiller, district du Versant (n° 13)  
M. Bernard Hurteau – Organisme, transports urbains et déplacements durables  
M<sup>me</sup> Mélanie Sarazin – Citoyenne

**1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

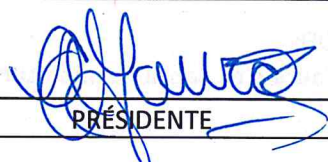
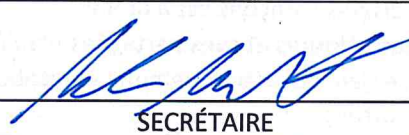
La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 17 h 40.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté. Mme la présidente mentionne qu'un registre des déplacements des membres de la commission sera créé et déployé prochainement. Ce registre considérera le mode de transport utilisé et la distance parcourue de chacun des membres. Le CO<sup>2</sup> créé par les déplacements des membres sera alors compensé par la plantation d'arbres pour atteindre la neutralité carbone.

**3. Approbation et signature du procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> séance tenue le 22 mai 2018**

Le procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> séance tenue le 22 mai 2018 est approuvé et signé par la présidente.

 PRÉSIDENTE	 SECRÉTAIRE
---	--

**4. Suivi du procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> séance tenue le 22 mai 2018**

Des commentaires sont émis sur la présentation publique du Plan directeur vélo, qui a eu lieu le lendemain de la 1<sup>ère</sup> séance de la CTDDS du 22 mai dernier. Il est précisé que le Plan directeur vélo n'a toujours pas été adopté par le conseil municipal. Il le sera dans le cadre des études budgétaires par le conseil prévu la semaine du 12 novembre 2018.

**5. Date de la prochaine séance (23 octobre 2018)**

La prochaine séance de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité aura lieu le mardi 23 octobre 2018. Le calendrier complet sera ensuite élaboré pour l'année 2019.

**6. Période de questions des citoyennes et citoyens**

Personne ne s'est présenté à la période de questions des citoyennes et citoyens.

**7. Qui fait quoi en matière de transport à la Ville de Gatineau**

En complément à l'ensemble des documents remis aux membres sur une clé USB à la dernière séance, il est proposé de présenter les rôles et responsabilités de la Ville de Gatineau concernant circulation, transport et stationnement.

Le document *PowerPoint* « Rôles et responsabilités : circulation, transport et stationnement », disponible en pièce jointe du présent procès-verbal, est présenté aux membres.

Pendant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Les politiques élaborées par le SUDD répondent aux orientations du conseil;
- La réglementation du SUDD encadre le stationnement hors-rue, celle du Service des infrastructures encadre le stationnement sur rue et la police veille au respect de cette dernière réglementation;
- Le SUDD assure la planification du réseau cyclable et la mise en œuvre de corridors scolaires;
- L'entretien du réseau cyclable est la responsabilité du Service des travaux publics;
- Le SUDD assure une continuité dans le cheminement d'un projet jusqu'à sa complétion, même s'il se retire au début des travaux.

**8. Présentation sommaire des modifications apportées au Code de la sécurité routière**

Le document *PowerPoint* « Principales modifications au Code de la sécurité routière (projets de loi 122 et 165) », disponible en pièce jointe du présent procès-verbal, est présenté aux membres. Ces modifications ont une incidence sur la Ville et les usagers.

Pendant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Le guide d'application élaboré par le ministre des Transports sur la façon sécuritaire d'aménager une rue partagée, en plus de la signalisation appropriée pour ce type de rue, n'existe pas encore;
- L'aménagement de jeu libre dans la rue n'est pas simple en matière de partage des responsabilités;
- La circulation autorisée des vélos sur le trottoir est évaluée au cas par cas et est permise sur certains tronçons pour des raisons de sécurité; la façon de faire une demande ponctuelle à la Ville pour évaluer s'il est possible de permettre la circulation de vélos sur le trottoir sur certains tronçons est à définir;
- Les vélorues et rues partagées planifiées par le SUDD;
- L'enjeu du débarquement d'autobus sur la rue Laurier et son incidence sur les usagers du trottoir;

- Le bilan routier ne comptabilise pas les collisions piéton/cycliste ou cycliste/cycliste; un suivi serait peut-être possible avec les centres hospitaliers pour recueillir des données;
- Le degré de tolérance des policiers dans l'application du Code;
- Une rue partagée est une rue complète, avec une teinte différente; tous les usagers y trouvent leur place.

#### 9. Campagne de sensibilisation « Prudence »

Le 10 août dernier, en prévision de la rentrée scolaire de septembre, le Service des communications, en collaboration avec le Service de police, a lancé la campagne de sensibilisation mettant en vedette une jeune fille nommée Prudence. Cette campagne, qui s'échelonne sur trois ans, fait partie de la Politique des mesures de réduction de la vitesse et rappelle aux automobilistes les comportements adéquats à adopter sur le réseau routier. Un sondage citoyen a précédé cette campagne pour évaluer leurs préoccupations.

Cette campagne vise une mobilisation citoyenne, avec la participation des conseillers municipaux, et sera portée par eux. Des troussees d'affiches de sensibilisation locale à la vitesse et des autocollants électrostatiques pour voiture à la thématique de cette campagne sont disponibles dans les centres de service pour les citoyens intéressés. Un volet vidéo et des capsules radios sont également prévus.

La problématique de la vitesse découle principalement des résidents du quartier davantage que des automobilistes en transit. Pour contrer ces excès de vitesse, plusieurs possibilités s'offrent à la Ville : des infrastructures et des aménagements incitant à la réduction de la vitesse, un contrôle policier et, dans le cas qui nous concerne, une campagne de communication efficace.

Une série d'emplacements ont été ciblés. L'objectif est de limiter l'installation de ces d'affiches aux endroits sensibles; s'il y en a partout, en trop grand nombre et à des endroits qui ne sont pas jugés problématiques, l'effet sera diminué.

Pendant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- La méthode d'obtention des troussees d'affiches et les rues qui se qualifient à l'obtention de ces troussees doivent être précisées;
- Les raisons qui expliquent pourquoi la proposition d'utiliser des bollards en forme de personnes pour ralentir la circulation n'a pas été retenue;
- Un suivi est demandé sur les indicateurs du Service des communications pour mesurer l'impact de la campagne.

#### 10. À venir pour la prochaine année

La CTDDS attend toujours une lettre de mandat précisant ses travaux. Entre temps, une liste de sujets potentiels à traiter a été dressée :

- Les traverses piétonnières, le marquage au sol et le temps prioritaire alloué aux piétons;
- La stratégie de sécurité routière du Service de police;
- La synchronisation des feux de circulation;
- La gestion du stationnement.

Les membres sont alors invités à proposer des sujets qui guideront les travaux de la commission durant la prochaine année :

- La sécurité et l'entretien des pistes cyclables;
- Les mesures pour favoriser les déplacements durables;
- Le temps alloué aux traverses piétonnières; changer de paradigme : passer de la priorité aux automobilistes à la priorité aux piétons;
- Favoriser les déplacements durables à l'aide de plans de déplacements scolaires;
- Favoriser la gestion des déplacements durables des entreprises;

- Envisager le marquage au sol de couleur; l'entretien de ce type de marquage doit être considéré, car peu durable; le sentier culturel est un bel exemple de traverses piétonnières plus ludiques;
- Le marquage au sol de deux écoliers en zone scolaire.

Enfin, il est rappelé aux membres que le mandat de la commission concerne des enjeux globaux, et pas des projets ponctuels concrets. La délibération de ces enjeux et de politiques par la commission mènera à des recommandations de résolutions au conseil et, si adoptées par ce dernier, se concrétiseront par des actions administratives, conformément aux objectifs fixés par le conseil.

#### **11. Varia**

Aucun point n'a été ajouté aux varia.

#### **12. Levée de la séance**

La séance est levée à 19 h 50.

p.j. : Présentations *PowerPoint* « Rôles et responsabilités : circulation, transport et stationnement » par le Service de l'urbanisme et du développement durable et « Principales modifications au Code de la sécurité routière (projets de loi 122 et 165) » par le Service des infrastructures, 21 août 2018.